|  |
| --- |
| MDE 28/9249/2025 - Algérie - Date: 14 avril 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 036/25 |
| Un militant et poète encourt cinq ans de prison |
| ALGÉRIE |

Le 20 janvier 2025, quatre jours seulement après son arrestation, un tribunal d’Alger a condamné Mohamed Tadjadit, célèbre militant du Hirak et poète, à cinq ans de prison à l’issue d’une procédure accélérée qui a bafoué son droit à un procès équitable. Son procès en appel est prévu le 17 avril. Il a été condamné sur la base d’accusations vagues en relation avec ses publications sur les réseaux sociaux, et ses conversations en ligne critiquant la situation politique et socioéconomique en Algérie. Depuis 2019, les autorités algériennes ont pris pour cible Mohamed Tadjadit à plusieurs reprises en raison de son militantisme pacifique. Elles doivent annuler sa déclaration de culpabilité et sa peine, le libérer immédiatement et sans condition, abandonner toutes les charges liées à sa critique pacifique des autorités et cesser de criminaliser le militantisme pacifique.

Le 20 janvier 2025, le tribunal de Rouiba à Alger a condamné le militant Mohamed Tadjadit, 31 ans, également connu sous le nom de «poète du Hirak», à l’issue d’une procédure accélérée, à cinq ans de prison et à une amende de 200’000 dinars algériens (environ 1’342 euros), uniquement sur la base de contenus qu’il a publiés sur Facebook et TikTok dans lesquels il critiquait le gouvernement algérien, et de conversations en ligne avec d’autres militants. Les accusations découlent de ses publications relayant le hashtag «#Manich\_Radi» [je ne suis pas satisfait] - popularisé par des militant·e·s du Hirak en décembre 2024 dans le cadre d’une campagne sur les réseaux sociaux visant à protester contre les conditions politiques et socio-économiques actuelles en Algérie -, et de ses poèmes contenant des messages politiques dénonçant diverses injustices. Il est actuellement détenu à la prison d’El Harrach à Alger. Le procès en appel est fixé au 17 avril 2025, après plusieurs reports.

Le tribunal de Rouiba l’a déclaré coupable d’«atteinte à l’unité nationale», de «publication d’informations susceptibles de nuire à l’intérêt national», d’«incitation à rassemblement non armé» et d’«offense à corps constitué» en vertu des articles 79, 96, 100 et 146 du Code pénal, respectivement, dispositions manquant de clarté sur le plan juridique et ne sanctionnant pas d’infractions dûment reconnues par le droit. Le parquet a accusé ce militant d’avoir partagé des contenus subversifs incitant au désordre public et à la méfiance envers les institutions publiques, ce qui, selon les autorités, a été exploité par des instances étrangères contre l’Algérie, en particulier la presse marocaine et un compte israélien sur les réseaux sociaux. Ces contenus comprenaient des vidéos dans lesquelles Mohamed Tadjadit récitait ses poèmes et des messages appelant au retour du mouvement du Hirak, ainsi que des messages réclamant un «État civil et non militaire», critiquant des décisions politiques et judiciaires récentes, et défendant la liberté d’expression.

Entre 2019 et 2024, Mohamed Tadjadit a été placé en détention et poursuivi dans au moins six affaires différentes, toutes liées à l’exercice de son droit à la liberté d’expression et de réunion pacifique. Mohamed Tadjadit a déclaré publiquement qu’il fait l’objet d’une surveillance policière et d’un harcèlement constants. Le militant est actuellement poursuivi dans au moins une autre affaire pour de fausses accusations de terrorisme, pour lesquelles il a passé neuf mois en détention provisoire entre janvier et novembre 2024. Le 1er novembre 2024, les autorités ont libéré Mohamed Tadjadit à la faveur d’une grâce présidentielle plus large, qui a bénéficié à au moins 23 militants et journalistes détenus.

Le 23 janvier 2025, le Parlement européen a adopté une résolution incluant un appel à la libération de Mohamed Tadjadit.

Depuis le début des manifestations du «Hirak» en 2019, qui demandaient de vastes réformes politiques, les autorités algériennes ont maintenu une répression brutale contre l’opposition pacifique en arrêtant, détenant et condamnant des militant·e·s, des journalistes et des citoyen ne·s ordinaires exprimant une opposition au gouvernement ou d’autres opinions critiques à l’égard du régime. L’utilisation de vagues accusations de terrorisme afin de poursuivre des manifestant·e·s pacifiques et des critiques du régime est devenue un outil courant pour empêcher l’exercice des droits humains.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **14 octobre** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, français, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Président de la République algérienne Abdelmadjid TebbounePresidence de la RepubliquePlace Mohammed Seddik BenyahiyaEl Mouradia, Alger 16000Algérie**E-mail:** **President@el-mouradia.dz**Fax: +213 021691595  | Ambassade de la République algérienne démocratique et populaireWilladingweg 743006 BerneFax: 031 350 10 59E-mail: ambalg.berne@bluewin.ch |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 036/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président de la République algérienne
Abdelmadjid Tebboune
Presidence de la Republique
Place Mohammed Seddik Benyahiya
El Mouradia

Alger 16000
Algérie

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous demander instamment de garantir que la condamnation à cinq ans de prison prononcée contre le militant pacifique et poète Mohamed Tadjadit soit annulée à l’issue de son procès en appel le 17 avril, que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées et qu’il soit libéré immédiatement et sans condition. Sa déclaration de culpabilité et sa peine découlent uniquement de son exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression et constituent une utilisation abusive du système judiciaire pour réprimer la dissidence.**

Le 20 janvier 2025, le tribunal de Rouiba à Alger a condamné le célèbre militant Mohamed Tadjadit, connu sous le nom de «poète du Hirak , à cinq ans de prison et à une amende de 200’000 dinars. Le tribunal l’a déclaré coupable d’«atteinte à l’unité nationale», de «publication d’informations susceptibles de nuire à l’intérêt national», d’«incitation à rassemblement non armé» et d’«offense à corps constitué», au seul motif de ses récentes publications sur les réseaux sociaux et de ses conversations en ligne exprimant son mécontentement au sujet de la situation politique et socio-économique en Algérie. Il s’agit notamment de messages relayant le hashtag «#Manich\_Radi», qui relevait d’une campagne sur les réseaux sociaux lancée en décembre 2024 par d’autres militants du Hirak pour souligner le mécontentement à l’égard du gouvernement actuel, et de poèmes contenant des messages politiques dénonçant l’injustice.

La police a arrêté Mohamed Tadjadit le 16 janvier 2025 à son domicile dans la banlieue d’Alger, a saisi son téléphone et l’a placé en garde à vue pendant trois jours sans qu’il puisse recevoir la visite de sa famille ou d’un avocat. Les autorités ont jugé Mohamed Tadjadit dans le cadre d’une procédure accélérée, sans lui laisser suffisamment de temps pour préparer sa défense, portant ainsi atteinte à son droit à un procès équitable.

Depuis 2019, les autorités algériennes ont incarcéré et poursuivi Mohamed Tadjadit dans au moins six affaires distinctes, toutes liées à son militantisme pacifique et à l’expression d’opinions dissidentes.

**Je vous demande instamment de libérer immédiatement et sans condition Mohamed Tadjadit, d’annuler sa déclaration de culpabilité et sa condamnation, d’abandonner les autres charges retenues contre lui en lien avec l’exercice de son droit à la liberté d’expression, et de cesser d’utiliser à mauvais escient le système de justice pénale contre lui et d’autres militant·e·s et artistes.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire, Willadingweg 74, 3006 Berne

Fax: 031 350 10 59 / E-mail: ambalg.berne@bluewin.ch